

CONTRAT DE LOCATION

Entre,

Mr Thierno THIAW demeurant à Dakar, N°14 cite Prestation Familiale ci-après dénommée le « bailleur »

D'une part

Et Entreprise STL GROUP SASU Ninea 013253539 et RC SN DKR 2026 B 28915 Représente par Mr Amadou André Alexandre SY, CNI N°1755 1990 01106, Délivré le 10 Mai 2017
Tél : 77 471 66 91

Ci-après dénommée le « Preneur »

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : Objet

Le Bailleur donne en location au Preneur qui accepte un magasin 3 x 3 m dans sa villa N°14 cite Prestation Familiale à usage exclusif commercial dans les conditions et charges prévues par le présent contrat.

Article 2 : Durée du bail

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de **Douze (12) mois renouvelable**. Il prendra fin dans les conditions prévues par la loi ou pour l'une des causes de résiliations anticipée fixées par le présent contrat.

Article 3 : Loyer

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de **60 000** (Soixante Mille francs) hors taxe payable d'avance et au plus tard le **05** de chaque mois, non comprise la consommation de l'eau et de l'électricité.

Le non-paiement du loyer entrainera la résiliation du présent contrat. Le Preneur ne pourra faire aucune retenue de loyer à quelque titre que ce soit sans autorisation expresse du Bailleur.

Article 4 : Caution

Le Preneur devra verser au Bailleur, avant la prise en possession des lieux loués, la somme de **60 000** (Soixante Mille francs) à titre de caution. Cette somme non productive d'intérêt ne sera restituée au Preneur qu'à la fin du bail et après remise des lieux en parfait état locatif.

Article 5 : Résiliation

Le Preneur devra se conformer scrupuleusement à toutes les prescriptions du présent contrat. Faute d'exécution de ses obligations par le Preneur, le Bailleur pourra si bon lui semble, procéder à la résiliation unilatérale de plein droit du bail.

Article 6 : Prise d'effet

Le présent contrat de bail prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Fait à Dakar, le 14 Septembre 2026

Le Bailleur

Le Preneur

Thierno THIAW

STL GROUP SASU